96011.1274

20	170196		14	1		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A.1

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : B-HOLDING

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Avenue de l'Yser **N° : 20** **Bte :**

Code postal : 1040 **Commune : Bruxelles**

Registre : RC **Commune : BRUXELLES** **N° : 533454**

Numéro de T.V.A. ou numéro national | 440.895.979 |

DATE | 18/06/1993 | du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du | 10/11/1995 |

et relatifs à l'exercice couvrant la période du | 01/07/1994 | au | 30/06/1995 |

Exercice précédent du | 01/07/1993 | au | 30/06/1994 |

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~NON~~ *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

VAN DAMME Alexandre,
Avenue de l'Yser 20, 1040 Bruxelles 4, BELGIQUE
Administrateur délégué

VAN DAMME Patrick,
Rue Paul Devaux 4, 4000 Liège 1, BELGIQUE
Administrateur

DELESENNE Paul,
Rue Fernand Neuray 52, 1060 Saint-Gilles, BELGIQUE
Administrateur

(éventuellement suite page 15)

Nombre total de pages déposées : 13 Numéros des pages, du document normalisé, non déposées parce que sans objet : A9 A10 A11

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

Alexandre VAN DAMME
Administrateur-délégué

* Biffer ce qui ne convient pas.

T.V.A.	440.895.979	A.1bis

. Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels (1) a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises (2) ? ..... : OUI/NON

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après :
les nom, prénoms, profession, domicile (3) de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Code lié à la nature de la mission (A, B, C et/ou D) (*)
HOSTE, ROUSSELLE & ASSOCIES BE 455.425.787 Avenue Château de Walzin 10 3 1180 Uccle BELGIQUE Commissaire-réviseur	B0229	C
Est représenté par :		
ROUSSELLE Dominic	A1217	

(*) Codes à utiliser le cas échéant :
A. Tenue des comptes de l'entreprise (4);
B. Etablissement des comptes annuels (4);
C. Vérification de ces comptes;
D. Correction de ces comptes.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

(1) Articles 78, 1° et 2° et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.
(2) Article 80, alinéa 2, 1° des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.
(3) Adresse complète (rue, numéro de l'immeuble et de la boîte postale éventuelle, code postal, commune).
(4) Mention facultative.

T.V.A. 440.895.979 | A.2

1. BILAN APRES REPARTITION

A C T I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	77 318 058	67 359 843
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT	20		
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (ann. I, A)	21		
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (ann. I, B)	22/27	24 535 685	24 072 410
A. Terrains et constructions	22	23 265 000	24 007 500
B. Installations, machines et outillage	23	38 307	57 461
C. Mobilier et matériel roulant	24	1 232 378	7 449
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (ann. I, C et II)	28	52 782 373	43 287 433
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	11 282 008	15 183 166
V. CREANCES A PLUS D'UN AN	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	173 805	79 623
A. Créances commerciales	40		
B. Autres créances	41	173 805	79 623
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE (ann. II)	50/53	8 636 986	13 660 638
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	2 471 217	1 442 905
X. COMPTES DE REGULARISATION	490/1		
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	88 600 066	82 543 009

96011.1277

T.V.A. 440.895.979 — A.3

P A S S I F	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
CAPITAUX PROPRES	10/15	9 812 862	4 327 467
I. CAPITAL (ann. III)	10	48 000 000	36 000 000
A. Capital souscrit	100	48 000 000	36 000 000
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. PRIMES D'EMISSION	11		
III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION	12		
IV. RESERVES	13		
A. Réserve légale	130		
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. BENEFICE REPORTE	140		
PERTE REPORTEE (-)	141	(38 187 138)	(31 672 533)
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	78 787 204	78 215 542
VIII. DETTES A PLUS D'UN AN (ann. V)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. DETTES A UN AN AU PLUS (ann. V)	42/48	75 906 032	75 103 480
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43	75 000 000	75 000 000
1. Etablissements de crédit	430/8	75 000 000	75 000 000
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	156 032	103 480
1. Fournisseurs	440/4	156 032	103 480
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	750 000	
X. COMPTES DE REGULARISATION	492/3	2 881 172	3 112 062
TOTAL DU PASSIF	10/49	88 600 066	82 543 009

96011 .1278

T.V.A. | 440.895.979 | A.4

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
I. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	70		
Approvisionnements, marchandises; services et biens divers (mentions facultatives)	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61		103 718
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	(505 836)	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62		
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(786 205)	(765 380)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(93 577)	(20 200)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64		
Perte d'exploitation (-)	64/70	(1 385 618)	(681 862)
II. PRODUITS FINANCIERS	75	259 659	130 767
CHARGES FINANCIERES (-)	65	(5 388 646)	(5 238 901)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65		
Perte courante avant impôts (-)	65/70	(6 514 605)	(5 789 996)
III. PRODUITS EXCEPTIONNELS	76		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (-)	66		(9 994 175)
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66		
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	(6 514 605)	(15 784 171)
IIIbis. PRELEVEMENTS SUR LES IMPOTS DIFFERES (+)	780		
TRANSFERTS AUX IMPOTS DIFFERES (-)	680	( )	( )
IV. IMPOTS SUR LE RESULTAT (-) (+)	67/77		
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67		
Perte de l'exercice (-)	67/70	(6 514 605)	(15 784 171)
V. PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES IMMUNISEES (+)	789		
TRANSFERTS AUX RESERVES IMMUNISEES (-)	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	(70/68)		
Perte de l'exercice à affecter (-)	(68/70)	(6 514 605)	(15 784 171)

96011.1279

T.V.A.	440.895.979	A.5

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en francs)	
A. ┌ BENEFICE A AFFECTER	70/69		
└ PERTE A AFFECTER (-)	69/70	(38 187 138)	(31 672 533)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(6 514 605)	(15 784 171)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(31 672 533)	(15 888 362)
B. PRELEVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES	791/2		
C. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. 1. BENEFICE A REPORTER (-)	693	( )	( )
2. PERTE A REPORTER	793	38 187 138	31 672 533
E. INTERVENTION D'ASSOCIES (OU DU PROPRIETAIRE) DANS LA PERTE	794		
F. BENEFICE A DISTRIBUER (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

T.V.A. | 440.895.979 | A.6

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	A. IMMOBIL. INCORPORELLES (rubrique 21 de l'actif)		B. IMMOBIL. CORPORELLES (rubr. 22/27 de l'actif)		C. IMMOBIL. FINANCIERES (rubrique 28 de l'actif)	
	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)	Codes	(en francs)
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	24 841 515	8355	43 287 433
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	1 249 480	8365	9 494 940
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039	( )	8179	( )	8375	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+) (-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	26 090 995	8395	52 782 373
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	769 105	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279	786 205	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	( )	8309	( )	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+) (-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	1 555 310	8525	
d) MONTANTS NON APPELES (-)						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+) (-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a)+(b)-(c)-(d)	8139		8339	24 535 685	8565	52 782 373

T.V.A.	440.895.979	A.7/01

II.A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO de T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités monétaires)	
SA CODEMER S.A. Chaussée d'Alsemberg 432 1180 Uccle BELGIQUE BE 443.661.073 NOMINATIVES	2454	33.33		31/12/94	BEF	8216562	653983
SA HOTREX Domaine du Tilleul 02140 LANDOUZY LA VILLE FRANCE . .	5497	99.95		30/09/94	FRF	1846549	2874360
SA DILIGENTIA-GESTION S.A. AVENUE DE TERVUEREN 155 1150 Bruxelles 15 BELGIQUE . .	500	40.00		30/06/95	BEF	1342864	92864

II.B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REPOND DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A ou B) défini en bas de page.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL	Code éventuel (*)

(*) Les comptes annuels de l'entreprise :
A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise;
B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de la C.E.E., dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/C.E.E.

T.V.A.	440.895.979	A.7/02

II.A. PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO de T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités monétaires)	
SA IMMOBILIERE DES QUATRE BRAS SA AVENUE CHATEAU DE WALZIN 10 Boîte 4 1180 Uccle BELGIQUE . .							
ACTIONS NOMINATIVES	740	2.50		31/12/94	BEF	26855887	(492379)

II.B. LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE REPOND DE MANIERE ILLIMITEE EN QUALITE D'ASSOCIE OU DE MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A ou B) défini en bas de page.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL	Code éventuel (*)

(*) Les comptes annuels de l'entreprise :
A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque Nationale de Belgique par cette entreprise;
B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de la C.E.E., dans les formes prévues à l'article 3 de la directive 68/151/C.E.E.

T.V.A. | 440.895.979 | A.8

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants (en francs)	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	36 000 000	xxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
AUGMENTATION DU CAPITAL LE 22 JUIN 1995		12 000 000	
- Au terme de l'exercice	8701	48 000 000	xxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
ACTIONS SANS DESIGNATION DE VALEUR NOMINALE		48 000 000	120

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
		(en francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		

	Codes	1. Montant du capital détenu (en francs)	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT (en francs)	8751		

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telles qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page 15

96011.1284

T.V.A.	440.895.979	A.12

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions du chapitre II de l'arrêté royal du 8 octobre 1976 relatif aux comptes annuels des entreprises.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:

Ces dérogations se justifient comme suit:

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation ~~XNK~~ n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne:

et influence (positivement) (négativement) le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de F.

Le compte de résultats X n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent:

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant:

(Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants)
(Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants):

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire:

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise:

II. Règles particulières

Frais d'établissement:
Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif:

T.V.A.	440.895.979	A.13

Frais de restructuration :
Au cours de l'exercice, des frais de restructuration MMK n'ont pas été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit:

Immobilisations incorporelles :
Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend F de frais de recherche et de développement.
La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill (est) (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit:

Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles MMK n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

Amortissements actés pendant l'exercice:

Actifs	Méthode	Base	A	B
1. Frais d'établissement	L	NR	20.00 -100.00	
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	20.00 -100.00	
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux ..... (1)	L	NR	3.00	
4. Installations, machines et outillage (1)	L	NR	10.00 - 33.00	
5. Matériel roulant ..... (1)	L	NR	20.00 - 20.00	
6. Matériel de bureau et mobilier ..... (1)	L	NR	10.00 - 33.00	
7. Autres immobilisations corporelles				

Méthode: L (linéaire); D (dégressive); A (autres)
Base : NR (non réévaluée); R (réévaluée)
A = Taux en %: Principal, Min - Max
B = Taux en %: Frais accessoires, Min - Max
(1) Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés:
- montant pour l'exercice: F.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : F.

Immobilisations financières :
Des participations ~~XXX~~ n'ont pas été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit:

Stocks :
Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure:

1. Approvisionnements:

2. En-cours de fabrication - produits finis:

3. Marchandises:

4. Immeubles destinés à la vente:

Fabrications :
- Le coût de revient des fabrications (inclut) (n'inclut pas) les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an (inclut) (n'inclut pas) des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse
d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :
Les commandes en cours sont évaluées (au coût de revient)
(au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux).

Dettes :
Le passif (comporte des) (ne comporte pas de) dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible: dans l'affirmative ces dettes (font) (ne font pas) l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en F.B. sur les bases suivantes:

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels:

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 46bis, §3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976), les redevances et loyers relatifs aux locations-financement de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : F.

T.V.A. | 440.895.979 | A.15

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page 1)

HOSTE, ROUSSELLE & ASSOCIES
BE 455.425.787
Avenue Château de Walzin 10 Boîte 3, 1180 Uccle, BELGIQUE
Commissaire-réviseur

Est représenté par :
ROUSSELLE Dominic,
, ,